

LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

Les lignes électriques aériennes

Vous devez respecter des distances minimales de sécurité :

- 3 mètres si moins de 50 000 Volts,
- 5 mètres si plus de 50 000 Volts.



En cas d'intervention à proximité de lignes électriques, vous devez vous assurer que les moyens de protection sont mis en place (écran de protection ou isolation par gaines).

Les causes de perte de stabilité

La perte de stabilité de la PEMP peut se procurer dans les cas suivants :



Effort latéral dû au vent



Effort latéral dû au travail réalisé



Effort dynamique dû à la conduite



Blocage contre un obstacle



Levage de charges



Surcharge dans la nacelle

LA STABILITÉ DE LA PEMP

La stabilité est un élément de sécurité essentiel, car elle permet à la PEMP de rester en équilibre. Il y aura renversement si le centre de gravité se trouve à l'extérieur de la surface d'appui de la PEMP.

Vous devez vous assurer de la résistance des sols et de l'état des sous-sols



Vous devez tenir compte du dévers admissible de la PEMP en cas d'immobilisation ou de déplacement dans une pente longitudinale ou transversale.

Les stabilisateurs doivent être déployés selon les instructions du constructeur.



En l'absence de stabilisateurs, ce sont les pneumatiques qui délimitent la surface d'appui. Il est donc important de contrôler régulièrement leur état et leur pression.



Article R. 4323-55 et suivants du code du travail

"La conduite des PEMP est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

Le chef d'entreprise doit délivrer une autorisation de conduite après s'être assuré de l'aptitude médicale du conducteur, que celui-ci a suivi une évaluation théorique et pratique de la conduite en sécurité, et qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

Le conducteur doit conserver l'autorisation de conduite sur lui, dans l'entreprise et sur la voie publique.

Le CACES® constitue un bon moyen pour le chef d'entreprise de mesurer que le conducteur possède le savoir-faire et les connaissances requis pour la délivrance de l'autorisation de conduite.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En France, en 2010, on a dénombré :

- 626 227 accidents du travail avec arrêt,
- 34 202 accidents du travail incapacité permanente,
- 514 accidents mortels.

Dans le secteur du BTP, les accidents de travail ont une fréquence et une gravité importante, notamment lors des chutes de hauteur et des accidents liés à l'utilisation des engins.



En France, en 2016, on a dénombré :

- 88 273 accidents avec arrêt,
- 10 171 accidents avec incapacité permanente,
- 112 décès.

Les causes d'accidents de l'EMP

Les accidents peuvent être dus au conducteur, au matériel et à l'environnement.

Les causes liées au conducteur :

- conducteur non formé,
- non connaissance du type d'engin,
- mauvaise stabilisation,
- mauvaise évaluation des charges.



Les causes liées au matériel :

- défaillance de l'hydraulique,
- absence de dispositif de protection,
- anomalie des systèmes de sécurité.



Les causes liées à l'environnement :

- mauvaise disposition des lieux de travail
- stockage dangereux,
- contact avec une ligne électrique,
- conditions météorologiques.



LE CONDUCTEUR ET LA CONDUITE

La prise de poste

À la prise de poste, le conducteur doit vérifier l'adéquation entre le travail à effectuer, l'environnement et le matériel.

Pour cela, il doit :

- prendre connaissance du travail à réaliser,
- examiner son environnement (sols, sous-sols, ligne électrique, plan de circulation, dévers, conditions climatiques...)
- contrôler les capacités de son engin, son gabarit et sa hauteur d'élévation.

La montée et la descente dans la nacelle

Pour monter dans la nacelle ou en descendre, vous devez replier le bras ou les ciseaux au maximum, et utiliser les accès prévus à cet effet.

Vous ne devez jamais grimper sur la structure pour accéder ou descendre de la plateforme de travail.



Le rangement et la propreté de la nacelle

Les nacelles doivent être propres, sans objets inutiles qui pourraient entraîner une chute ou bloquer les commandes.



La chute de l'utilisateur

Avant toute manœuvre, l'utilisateur doit verrouiller le portillon de la nacelle.

L'utilisateur doit toujours avoir les pieds sur le plancher de la nacelle pour éviter les chutes hors de portée.

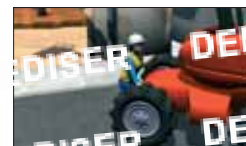
Dans certains cas, le conducteur devra utiliser un harnais de sécurité.



Les règles de conduite

Lorsque vous suivez un autre véhicule, vous devez maintenir un intervalle de sécurité d'au moins 2 secondes afin d'avoir le temps de réagir et de freiner en cas d'urgence.

Vous devez adapter votre vitesse à la configuration du terrain et ralentir dans les zones à risques comme les virages, les intersections, les endroits fréquentés par les piétons...



En cas de danger immédiat ou dans les zones avec peu de visibilité, utilisez l'avertisseur sonore pour signaler votre présence.

Vous devez respecter les panneaux et les règles de circulation rencontrés dans l'entreprise, sur les chantiers et sur la voie publique.



Vous devez éviter de tenir les pieds ou toute autre partie du corps en dehors du gabarit de la nacelle, notamment lors de la translation ou des autres mouvements de la PEMP.



Vous devez vérifier la hauteur libre de passage sous les portes, les ponts et les tunnels.

Avant de vous engager sur une passerelle ou un pont, vous devez vous assurer de son état, de sa capacité et de son gabarit.



Lors de la montée et de la translation de la PEMP, il faut être vigilant aux risques d'écrasement et de cisaillement lors d'un choc avec un obstacle.



Des objets peuvent tomber sur du matériel ou du personnel au sol. Pour prévenir ces risques et signaler la présence de la PEMP, il faut baliser au sol un périmètre de sécurité.

L'arrêt en fin de travail

À la fin du travail, vous devez :

- stationner la PEMP à l'endroit prévu,
- la mettre en position de sécurité,
- retirer la clé,
- actionner le coupe-circuit,
- avertir des éventuelles anomalies.

